

Mairie de Lorry-lès-Metz
 46 Grand-Rue
 03.87.31.32.50
 Site : lorrylesmetz.fr
 Contact :
 mairie.lorrylesmetz@free.fr

Lorry-lès-Metz



HORAIRES DE LA MAIRIE

Le secrétariat de la mairie vous accueille les lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 15 h à 18 h. Le mardi, ouverture de la mairie de 15 h à 19 h.

LOISIRS ET TOURISME

Le conseil municipal de Lorry-lès-Metz et le Club vosgien, section de Metz, se sont associés pour réaliser et proposer aux amateurs de nature et de marche un sentier découverte de notre village.

Une grande première, car ce parcours est le premier sentier répertorié qui concerne Lorry-lès-Metz. L'inauguration a eu lieu le 31 mars et a rassemblé un groupe de passionnés de randonnée du club vosgien, de Lorriots et de membres du conseil municipal.

Ce sentier d'une boucle de 7 km pour 2 h de marche, est un sentier « promenade » destiné à des marches familiales. Le parcours a été dessiné en collabora-

tion avec le club vosgien afin de stimuler l'intérêt et la curiosité des usagers. Il offre un itinéraire aux caractéristiques variées, donnant une idée globale de notre village et permettant la découverte de ses spécificités : relief de côte (champs, jardins, vergers, forêt), patrimoine bâti (forts, maisons historiques), points de vue lointains ou rapprochés puis dérobés (vallée de la Moselle, Saulny, Metz et sa cathédrale) et la présence de l'eau (le Rhône et les lavoirs). Quelques aménagements réalisés par l'équipe technique de la commune ont permis de réhabiliter certaines zones. Pour faciliter l'usage d'une partie du sentier, le défrichage et la



INAUGURATION D'UN SENTIER DÉCOUVERTE À LORRY-LÈS-METZ

complété cet ouvrage : poteaux pour la signalétique, installation de poutres, de bancs, sécurisation des clôtures. La signalétique directionnelle (petit rond vert foncé) et le balisage ont été réalisés par le Club vosgien. Une Charte a été signée avec cette association afin d'assurer deux fois par an une maintenance du sentier. En accord avec le Club vosgien, nous réalisons l'information et la promotion de ce nouveau mode de découverte de notre village. Sur les sites du Club vosgien et de la mairie, le plan de la ballade est visible et le parcours a été dévoilé aux randonneurs de la Quentinoise le 3 avril, à la salle des fêtes de Plappeville. Un grand merci à M Roland Falkenrodt, membre du club vosgien et coordinateur du projet, et à l'équipe municipale qui ont travaillé efficacement et en bonne harmonie pour donner vie à ce projet.



DISTINCTIONS

C'est avec une grande fierté que nous pouvons mettre en avant deux familles lorriotes qui se sont illustrées ces dernières semaines.

Tout d'abord Jean et Ophélie, bien connus de tous maintenant, à la tête de la boulangerie artisanale du village ont reçu le label « ÉCO DÉFIS ». L'objectif de ce label porté par la Chambre des métiers de la Moselle, Metz Métropole est de valoriser les artisans qui réalisent des actions concrètes en faveur de l'environnement et du développement durable. Parmi ces actions, notre boulanger a notamment fait le choix de donner ses invendus pour la nourriture d'animaux

de ferme, utiliser des sacs en toile ou en matière biodégradable. L'installation d'un adoucisseur et d'un réducteur d'eau, l'équipement d'un éclairage LED sont également venus compléter cette démarche. Félicitations à ce jeune couple, pour leur contribution au maintien d'un cadre de vie de qualité à Lorry et tous nos encouragements pour relever de nouveaux « ÉCO DÉFIS ».

La deuxième personnalité à l'honneur est un enfant du village. Le 22 mars dernier, Romain Bourger a été sacré meilleur jeune sommelier de Grande-Bretagne 2016. Âgé de 26 ans, Romain a fréquenté, jusqu'en 2008, l'école hôtelière de Metz durant quatre années, spécialité service, dont un an en complétant son cursus au métier de sommelier. Dès la fin de sa scolarité, il part en Angleterre, revient en France à l'Arnsbourg de Baerenthal quelques mois, puis retourne, outre-Manche. En avril 2010, le Relais Château 5* de Vineyard, à l'ouest de Londres, le recrute en qualité de commis sommelier. Persévérant et talentueux, il participe à

LORRIOTS, ILS SE SONT ILLUSTRÉS

de nombreux concours, arrive deuxième du concours du jeune sommelier UK en 2015 avant de triompher en 2016. Cela lui ouvre dorénavant la porte de la compétition nationale de sommelier au Royaume-Uni. Toutes nos félicitations à Romain et à ses parents qui habitent notre village et sont très fiers de la réussite de leur fils. Aujourd'hui, il est chef sommelier de l'établissement.



1 — Fixation du taux des trois taxes

Monsieur le maire rappelle la décision prise précédemment par la commission élargie, de ne pas augmenter le taux des trois taxes pour 2016, malgré la baisse des dotations de l'État. Pour notre commune, cette baisse est partiellement compensée par les impôts locaux et fonciers des nouvelles habitations, mais elles génèrent par ailleurs des dépenses supplémentaires comme l'éclairage public, l'entretien des espaces verts, des voies et réseaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de reconduire pour l'année 2016 les taux fixés en 2015, à savoir :

Intitulés	Taux appliqués en 2015	Taux appliqués en 2016	Bases d'imposition	Produits*
Taxe d'habitation *	11,47 %	11,47 %	2 885 000 €	324 292 €
Taxe foncière (bâti)	9,95 %	9,95 %	1 886 000 €	187 657 €
Taxe foncière (non bâti)	47,02 %	47,02 %	25 600 €	12 037 €
Total				523 986 €

2 — Approbation du compte de gestion 2015

Monsieur le maire précise que ce document a été vérifié et pointé avec le percepteur lors de l'établissement du compte administratif 2015 de la commune.

Compte de gestion 2015

Résultat budgétaire de l'exercice 2015 (hors reports 2014)

Dépenses de fonctionnement	731 384,85 €
Recettes de fonctionnement	1 006 259,27 €
Dépenses d'investissement	314 421,62 €
Recettes d'investissement	381 277,67 €

Ce qui fait apparaître :

	Déficit	Excédent
Résultat de fonctionnement		274 874,42 €
Résultat d'investissement		66 856,05 €
Résultat de l'exercice		341 730,47 €

Montant du résultat de clôture de l'année 2015 (avec report 2014)

En fonctionnement	+ 452 292,31 €
En investissement à reporter en 2015	+99 153,13
Soit report total	+551 445,44 €

*Dont part (1068) transférée en investissement en 2015 de 175 079,23 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte de gestion.

3 — Approbation du compte administratif 2015

Monsieur le maire et le premier adjoint commentent le compte administratif 2015 qui laisse apparaître le résultat suivant :

Excédent en fonctionnement	452 292,31 €
Excédent en investissement	99 153,13 €
Clôture excédentaire de	551 445,44 €

Monsieur le maire quitte la salle et ne prend pas part au vote. Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve, à l'unanimité, le compte administratif de l'exercice 2015.

4 — Affectation du résultat de fonctionnement

Affectation du résultat de fonctionnement 2015

Résultat de clôture 2015 (avec report 2014) cf. compte de gestion 2015	
De fonctionnement	+ 452 292,31
D'investissement	+99 153,13
Total résultat de clôture 2015	+551 445,44
« Reste à réaliser » de la section investissement 2015	
En dépense	+283 073
En recettes	+235 500
Total RAR, résultat de clôture 2015	-47 573
Besoin de financement de la section d'investissement	0

Affectation du solde restant en fonctionnement	
Article 002 « excédent antérieur reporté »	+ 452 292,31

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'affectation du résultat de fonctionnement.

5 — Vote du budget primitif 2016

Le budget primitif 2016 s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- section de fonctionnement : 1 343 253,31 €;
- section d'investissement : 886 214,44 €.

Le maire et le premier adjoint commentent en détail le document budgétaire et présentent les tableaux déjà analysés par la commission finance.

Subventions aux associations 2016 (voir tableau page de droite)

M. STEIN juge que l'absence de subvention pour l'association « Les Jardins de KER Xavier Roussel » est injuste. M. le maire soutient que le dossier n'a pas permis de choisir un projet détaillé et chiffré en commission finance.

Subventions versées aux écoles (voir tableau page 4)

Une participation à hauteur de 30 % du coût du voyage à Strasbourg des enfants est budgétisée pour aider au projet pédagogique 2016. Le poste timbre est annulé, car le courrier de l'école est directement envoyé par la mairie.

Investissement 2016 : principaux programmes (voir tableau page de droite)

Après présentation détaillée par le maire et le premier adjoint, M. GLER donne une explication de vote, considérant que la rénovation du foyer comprend une extension qui n'est pas soutenue par son équipe, mais aurait plutôt préféré une création d'une nouvelle salle. De plus, il ne valide pas l'augmentation envisagée des tarifs du périscolaire et des TAP, préférant une augmentation plus faible et sur un plus long terme. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le budget primitif 2016 par 14 voix pour, 1 abstention et 4 contre.

NDLR : Du fait de la mise en conformité du bâtiment actuel (accès handicapés, toilettes, isolation, nouvelle cuisine, rangements et respect des normes de sécurité incendie) la salle disponible dans le bâtiment actuel serait au mieux de 80 m² c'est-à-dire 80 personnes debout. L'extension s'impose d'elle-même si nous voulons pouvoir augmenter le nombre de personnes accueillies. De plus, une deuxième salle est nécessaire pour les activités périscolaires et TAP.

6 — Reprise des VRD et espaces verts de la ZAC Pré-Dames-Belle tranche 3

Monsieur le maire informe l'assemblée de la reprise des VRD de la ZAC Pré-Dames-Belles tranche 3 dans le domaine public. Cela représente une surface 3^e tranche de 6 586 m².

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne délégation au maire pour signer l'acte d'achat.

7 — Revalorisation des tarifs accueil de loisirs périscolaire

Monsieur le maire informe l'assemblée que le bilan financier 2015 du périscolaire (première année pleine des TAP) montre un déficit de 30 000 € (7 000 € TAP et 23 000 € périscolaire) qu'il s'agit de combler partiellement en procédant à une revalorisation des tarifs de l'accueil périscolaire et des TAP.

Concernant les TAP (temps d'activités périscolaires), une évaluation des coûts avait été faite à la rentrée scolaire 2014 sur la base d'une soixantaine d'enfants fréquentant habituellement l'accueil périscolaire. Les activités renouvelées chaque trimestre ont rencontré un succès croissant et on a constaté que le nombre d'enfants inscrits aux TAP a augmenté régulièrement pour atteindre 115 enfants (sur 141 inscrits à l'école) au dernier trimestre. Le coût des activités (salaires principale-ment) reste onéreux malgré l'intervention bénévole ou à coût modeste de certaines associations et de l'aide de l'État qui reste fixe. C'est pourquoi nous procédons cette année à une augmentation de 0,25 €/h des TAP.

Nous avons retenu aux rentrées 2014 et 2015 un tarif horaire de 1,75 € (correspondant au tarif de l'accueil périscolaire) et décidé de faire bénéficier les familles du fonds de soutien versé par l'État. Cela a eu pour effet d'appliquer une réduction de 0,75 € ramenant le prix de l'heure à 1 €. Compte tenu du déficit lié principalement à la grande fréquentation des TAP, M. le maire propose d'appliquer une réduction de 0,50 € ramenant le prix de l'heure à 1,25 € à compter de la rentrée 2016. Sur les bases de

fréquentation actuelle, cela permettrait de diminuer ce déficit de 2200 €. L'augmentation de 0,10 € du prix de l'heure du périscolaire permettra aussi une diminution du déficit de 1 600 €. Les coefficients de réduction en fonction du quotient familial sont toujours appliqués (voir tableau ci-dessous). Le conseil municipal après en avoir délibéré, 15 voix pour et 4 contre, décide de revaloriser les tarifs

	Matin 7 h 30/8 h 15	Mercredi matin 7 h 30/9 h	Midi 8 h/9 h	Repas	Garde midi 11 h 45/13 h 30	AM 15 h/16 h ou 15 h 30/16 h TAP 1,85 €/h (-68 %)	AM 16 h/17 h avec goûter	AM 17 h/18 h
Tarif de base	1,85 €	2,65 €	1,85 €	4,80 €	2,90 €	1,25 € ou 0,65 €	2,20 €	1,85 €
-10 %	1,67 €	2,38 €	1,67 €	4,32 €	2,61 €	1,13 € ou 0,58 €	1,98 €	1,67 €
-30 %	1,30 €	1,85 €	1,30 €	3,36 €	2,03 €	0,88 € ou 0,45 €	1,54 €	1,30 €

8 — Divers

Modification simplifiée du POS

Monsieur le maire fait part au conseil municipal qu'en date du 14 mars 2016, un courrier a été adressé à l'AGURAM, pour solliciter une

assistance technique nécessaire à la mise en œuvre d'une procédure de modification simplifiée du POS afin de permettre la validation du projet d'extension et de réhabilitation du foyer communal.

Le projet est à cheval sur 2 zones : zone UA pour le foyer actuel et 1NA pour une partie de l'extension et son parking. Il est proposé de procéder

Subventions aux associations

	Demande 2016 mairie		Autre demande 2016		Attribution Mairie		Commentaires commission finances 16 février 2016
	Besoins	Motif	Autres		Besoins courants	Besoins exceptionnels	
Prévention routière	50 €				50 €		Maintien subvention 2015
Assoc sportive Collège J. Bauchez					90 €		Si demande
Souvenir français	340 €		CD	250 €	340 € 70 €	gerbes	Maintien subvention 2015
UNC	340 €				340 €		Maintien subvention 2015
FC Lorry-Plappeville	4 500 €		Plappev Ligue CD	4 500 € 300 € 1 000 €	2 500 €	1 000 € déficit 2015	Bilan juin 2015 : déficit 2 865 € — Subvention exceptionnelle 1 000 € (idem Plappeville) — Projets club : repas dansant et vente calendriers
ALDAM	5 300 €		CD	5 300 €	5 250 €		Maintien subvention 2015
ALCEA	680 €				680 €		Maintien subvention 2015
Foyer Carré de Malberg	?	isolation grenier			0		Investissement privé
JKXR	4 250 €				0		Pas de projet concret chiffré, demande disproportionnée par rapport budget fonctionnement — Aide ponctuelle sur dossier
À Voix ouvertes	300 €					132 €	Financement inscription à un atelier du salon bio avril 2016 — participe au rayonnement de la commune à l'extérieur
	15 080 €			11 350 €	9 320 €	1 132 €	
						10 452 €	

Investissement 2016

Prog	Désignation	Invest 2016	RAR 2015	Détails
11	Travaux route	8 000 €	9 000 €	Usoir monument aux morts + divers
12	Autres travaux bâtiments	8 000 €	482 €	École primaire : désamiantage préau + nouvelle couverture
20	Achats divers	4 141,44 €	15 000 €	Panneau lumineux + pose — sécurité routière : rue Moret, rue des Frières, chemin des écoliers ZAC Dames-Belles; canisacs, support vélos, composteur cimetièr
28	Achats de terrains	0 €	5 000 €	Échange terrain pour foyer + notaire
35	Enfouissement Grand'Rue	0 €	15 000 €	Solde de l'affaire après reprise partielle des enrobés
38	Carrefour Croix-de-Lorry	0 €	1 000 €	En attente décision du conseil départemental
39	Operations non affectées	45 000 €	10 000 €	Éclairage communal : remplacement lampes fluo interdites (Rue de Frières, clos François, Genêt et Tilleul)
40	Aménagement mairie	0 €	5 000 €	Table, w.c., entrée arrière
41	Service technique	13 000 €	7 000 €	Machine à désherber (suite interdiction utilisation désherbant), outils divers
42	École — périscolaire	5 000 €	2 000 €	Revêtement sol classe, télécommande de volet, 4 PC, 1 vidéoprojecteur, divers
43	Foyer rénovation	460 000 €	97 113 €	Bâtiment 650 k€ TTC * 70 % (pour mémoire : VRD en 2017)
44	Parc de Navignone	0 €	9 000 €	Remise en état jeux enfants, table ping-pong
45	Pétanque, Mille-Club	0 €	1 000 €	Poutres autour de l'aire de jeux
46	Terrain de foot	40 000 €	80 000 €	Objectif 140 k€ pour 2017
47	Accès handicapé, PMR	0 €	26 478 €	Café, coiffeuse, chemin Mille-Club, mairie
	Total en €	583 141,44 €	283 073 €	

à une adaptation des dispositifs de l'article 11 relatif à l'aspect extérieur, des zones concernées pour ce qui a trait aux équipements publics et pour obtenir une unité sur l'ensemble du projet (toitures de nature identique, toiture-terrasse pour la liaison entre les 2 salles...). Le service urbanisme de Metz Métropole étudie actuellement notre dossier.

L'AGURAM nous a communiqué un prix de 700 € pour son assistance technique et la réalisation des modifications nécessaires.

M. ROUSSEL fait remarquer que la commune envisage de modifier le POS alors que le règlement de chaque zone était connu avant la conception du bâtiment.

M. le maire répond que le bâtiment actuel et son extension devront avoir une cohérence visuelle (nature couverture – bac tuile acier – et couleur, toit-terrasse), ce que ne permet pas actuellement le règlement des deux zones.

La modification se fera dans le meilleur esprit et dans le respect des règles d'une modification simplifiée du POS.

Le conseil municipal après en avoir délibéré par 15 voix pour et 4 contre, donne son accord à la modification simplifiée du POS.

Informations

1) Monsieur le maire informe l'assemblée des débats qui ont eu lieu le 7 mars 2016 en conseil de communauté de Metz Métropole.

Approbation du rapport relatif aux mutualisations de services de Metz Métropole et des communes membres : La commune de Lorry-lès-Metz s'est abstenue lors du vote, car certains points, en particulier le coût du transfert de personnel de Metz vers Metz Métropole, n'étaient pas réglés.

Adoption du nouveau règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés : disponible sur le site Internet, rubrique « infos pratiques ».

Mont Saint-Quentin – approbation du plan de gestion du site classé et de ses abords : la réhabilitation des pelouses calcaires situées sur le

ban communal (Natura 2000) sera parmi les premières actions lancées (coupe partielle des pins) par l'EPCI. Le rapport complet est disponible sur le site Internet communal, rubrique « infos pratiques ».

Lancement du processus de transformation de Metz Métropole en communauté urbaine : envisagé pour 1^{er} janvier 2018, un certain nombre de commissions sera lancé pour analyser l'impact sur les communes (PLUI, voirie, cimetières...) et présenter un nouveau projet de territoire.

2) Monsieur le maire informe l'assemblée que l'association « les jardins de Ker Xavier Roussel » a remis en mairie une pétition qui « s'oppose à l'implantation d'un supermarché dans notre village de côte ».

Nous avons décompté 309 signatures valides, de tout âge y compris mineurs, et parmi celles-ci, 48 non Lorryots. Ce qui représente 165 foyers pétitionnaires, la commune en comportant environ 800.

Nous avons pris en considération cette pétition, même s'il n'y a pas de projet d'installation d'un supermarché sur la zone de services de proximité, envisagée à la Croix de Lorry et proposée en zone réservée dans le futur PLU.

M. STEIN rappelle que la loi constitutionnelle du 28 mars 2003 fixe les conditions dans lesquelles les électeurs de chaque collectivité territoriale peuvent, par l'exercice du droit de pétition, demander l'inscription à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante de cette collectivité d'une question relevant de sa compétence. La pétition requiert pour être valablement acceptée un nombre minimal de signatures. Ce seuil varie en fonction de la collectivité auprès de qui est présentée la demande. Ainsi, une pétition doit être signée, pour une commune, par un 1/5^e des électeurs inscrits sur les listes électorales.

Le compte-rendu complet de la séance du conseil municipal est disponible sur le site Web « lorrylesmetz.fr »

Subventions aux écoles

	Effectif 2014/15	Effectif 2015/16	Dotation 2013	Dotation 2014	Dotation 2015	Dotation 2016 €
Maternelle	51	53	45 €/enfant	46,15 €/enfant	47 €/enfant	2 396 €
Primaire	87	88	40 €/enfant	41 €/enfant	42 €/enfant	3 654 €
Timbres			90 €	92 €		92 €
Internet			360 €	369 €		369 €
Projet école						500 €
Total	139	141				7 011 €
Ventilation de la subvention						
Fournitures scolaires : paiement des factures par le secrétariat de mairie						5 687 €
Virement à OCCE57 (Internet, projet école, frais de fonctionnement)						3 069 €
Total €						8 756 €

À SAVOIR

Inscriptions école de Lorry

Mme Duheil, directrice de l'école de Lorry, accueillera les familles qui souhaitent inscrire leur(s) enfant(s) pour la rentrée aux dates suivantes : mardi 19 avril et mardi 3 mai (toute la journée), mercredi 4 mai (9 h-12 h).

Obus : attention prudence !

Il est assez fréquent, lors d'une promenade sur le plateau de Lorry-lès-Metz, de trouver des engins explosifs type obus de la première ou seconde guerre mondiale.

Ils peuvent être dangereux. Il est recommandé de ne pas y toucher, de les recouvrir d'un peu de terre s'ils sont trop apparents, de marquer

l'emplacement par une pierre ou un bâton... et de prévenir la mairie ou la gendarmerie.



AGENDA : avril-mai-juin

24 avril : repas des aînés organisé par la mairie (Foyer).

8 mai : repas organisé par l'UNC (Foyer).

22 mai : brocante organisée par Lorry Loisirs.

10 juin : fête des écoles (école/AEL).

15-17-18-19 juin : festival des arts organisé par l'ALDAM.

18 juin : dépôt de gerbe, par l'UNC, au monument aux morts.

25-26 juin : fête du village et Caligeottes, organisés par l'ALCEA.

Directeur de publication : Jean-Yves Le Ber
Responsable de rédaction : Nadège Cola
Conception : Gérard Kester

Articles : les conseillers municipaux
Impression : Imprimis
Tirage à 820 exemplaires

Dépôt légal : n° ISSN 1272-9493
 Revue distribuée gratuitement
 Reproduction interdite